M. Cossitt: Comme je n'ai pas eu beaucoup de succès avec ma première question, monsieur l'Orateur, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre de la Justice espérant qu'il sera un peu plus direct. Le gouvernement est-il prêt à révéler le nom et l'adresse des sociétés qui ont reçu des sommes d'argent importantes de l'étranger pour promouvoir le terrorisme et la querelle au Canada? Par ailleurs, quel rôle les services de renseignements français, cubain et russe ont-ils joué dans cette affaire?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, nous ne révélons pas de noms à moins que nous ne portions des accusations ou que nous expulsions les coupables.

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À CRANBROOK (C.-B.)—DEMANDE D'ENOUÊTE PAR UN COMMISSAIRE IMPARTIAL

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il s'agit d'une question très sérieuse se rattachant à la motion que mon collègue le député de Vegreville a présentée à la Chambre en vertu de l'article 43 du Règlement. Le ministre est-il disposé à charger un membre d'une cour supérieure ayant juridiction dans ce domaine de faire enquête sur les circonstances du tragique accident aérien survenu à Cranbrook, en Colombie-Britannique, le week-end dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la procédure habituelle est d'effectuer d'abord une enquête préliminaire. Celle-ci est actuellement en cour. Il y a, bien sûr, un comité indépendant d'enquête sur les accidents qui pourrait aussi jouer un rôle. Après cette enquête préliminaire, je serai normalement en mesure de décider si l'enquête plus poussée que réclame le député est nécessaire.

M. Forrestall: Le gouvernement du Canada a clairement indiqué dans le discours du trône de 1974, que les députés de l'opposition peuvent parfois avoir des idées constructives. Ces événements pourraient-ils pousser le ministre à présenter une mesure législative qui, autant que nous sachions, est presque prête, visant à établir une commission indépendante d'enquête qui serait chargée d'étudier les accidents survenant dans tous les modes de transport de façon à supprimer tout conflit d'intérêts possible?

M. Lang: Oui, monsieur l'Orateur. Comme l'a dit le député, il n'y a peut être pas lieu de s'inquiéter à ce sujet dans ce cas-ci. Mais là où il pourrait y avoir conflit à cause du rapport existant entre le ministère des Transports et l'organisme d'enquête, nous avons proposé la création d'une commission d'enquête indépendante. Cette propositon en est à l'étape de la discussion et à été soumise au grand public et aux transporteurs. Ils nous font connaître leurs réactions, et la rédaction de la mesure législative se poursuit en même temps. J'espère être en mesure de la présenter à la Chambre très bientôt.

Ouestions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND OUVRIER À LA B.C. TELEPHONE—L'ÉTAT DE LA OUESTION

M. Jack Pearsall (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il me dire où en est la question du différend ouvrier qui oppose depuis plusieurs mois les travailleurs et la direction du téléphone, en Colombie-Britannique?

Une voix: Il a été réglé la semaine dernière.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Je suis très heureux de répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Sans doute le député de Nickel Belt sera-t-il heureux de savoir que la grève a été réglée, étant donné les remarques partisanes qu'il a faites la semaine dernière. Quelques ouvriers ont repris le travail aujourd'hui, et tous les employés auront repris le travail d'ici trois jours.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA MESURE VISANT À ÉTENDRE AUX PRISONNIERS DE GUERRE LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES PENSIONS—LES PENSIONS AUX VEUVES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants? Vendredi dernier, lorsque la Chambre a donné son consentement unanime à une motion qui demandait que l'on étende aux prisonniers de guerre, et notamment aux anciens prisonniers de la première guerre mondiale et à d'autres, les indemnités prévues par la loi, le ministre a lui-même approuvé la motion. Pourrait-il confirmer à la Chambre qu'une mesure visant à modifier la loi sur les pensions et à en étendre les avantages aux prisonniers de guerre sera présentée au cours de la session? En même temps qu'il répondra à cette question, pourrait-il nous dire si une modification en ce sens à la loi sur les pensions alignera également le taux de base de la pension d'invalidité de guerre sur le salaire net moyen de cinq catégories d'emploi de la Fonction publique, comme il avait été convenu en 1973?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première partie de la question du député, la question est à l'étude à l'heure actuelle et j'espère avoir des renseignements d'ici peu. En ce qui concerne la seconde partie de la question, non, nous n'envisageons pas actuellement de présenter cette mesure mais l'examen en sera fait à une date ultérieure.

• (1442)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le ministère est en train d'étudier des modifications à la loi sur les pensions, songerat-il à y faire incorporer au cours de la présente session une disposition visant notamment à accorder des pensions au pro rata aux veuves dont le mari touchait au moment de sa mort une pension d'invalidité de moins de 48 p. 100, comme l'ont recommandé si souvent diverses commissions de même que le comité permanent des affaires des anciens combatants?